



probleme de succession, assurance vie et parts SCI

Par ombon, le 30/05/2016 à 12:37

Bonjour,

et avant tout..merci de vos services, je suis ravie de trouver de l'aide.

J'ai perdu mon papa il y a 4 ans, j'ai une demi soeur vivant en Belgique.

J'ai hérité d'une assurance vie de 60 000€ (excessif ??), qu'il avait fait à mon nom uniquement. Mon papa possédait 2 comptes courants avec environ 5-6000€ sur chaque.

Il y a une maison dans le Var, c' est une SCI, ma maman m'avait donné ou vendu ses 40 parts avant son décès en 2003, puis mon papa m'a donné 59 de ses parts en 2003 aussi, après le décès de ma mère. En réalité, la cession des 59 parts est intervenue pour 899.16€

J'ai d'abord reçu un dossier de son avocat, sans avoir un coup de fil de la part de ma soeur au préalable, me demandant des comptes.. les relevés de mon père sur 3 ans, les papiers de l'assurance vie, s'il y avait d'autres comptes etc..

Sur les conseils de mon notaire je n'y ai pas répondu et n'ai rien à me reprocher.

J'ai donc reçu récemment un recommandé "Procès verbal de recherche" en date du 21/04/16, ainsi qu'une assignation à comparaître devant le tribunal de grande instance de draguignan en date du 6/05/16, mais je ne lis le courrier que maintenant car j'étais à l'étranger plusieurs mois.

Je suis allée voir mon notaire, qui m'a conseillé de voir avec un avocat.

Ma demi soeur veut en fait récupérer la moitié de l'assurance vie ainsi que la moitié des parts que mon père m'avait cédé, prétextant le prix de vente trop bas.. entre autre..

Mon père avait fait ainsi pour que ce soit équitable selon lui, car ma soeur hérite d'une autre maison à Cotignac (qui était à mon demi-frère, décédé, que mon père avait payé en grande partie, mais qui est revenue à la mère de ma soeur) ainsi qu'un immeuble détenu par la mère de ma soeur en Belgique.

Il m'avait fait un courrier expliquant cela, je peux peut être le retrouver..

Elle n'a toujours pas signé chez le notaire afin de partager l'argent des comptes courants et de clore la succession, et me demande les relevés des comptes de mon père sur les trois dernières années pensant que j'ai vidé les comptes sans doute. De mon côté, je n'ai

absolument rien à me reprocher la dessus, je n'ai jamais utilisé les comptes de mon père.

En gros...voilà le problème. Je l'ai appelée une fois il y a deux ans, suite à un courrier de l'avocat (vraisemblablement un ami à elle), ne comprenant pas pourquoi elle m'attaquait de la sorte sans même un coup de fil au préalable. Elle m'a répondu (presque en pleurant) me disant qu'elle ne voulait pas me faire de problème pour la maison etc.. mais qu'elle voulait la moitié de l'assurance vie.

Je me suis occupée seule de mon père, jusqu'à la fin de ses jours, ma soeur n'est même pas venue à l'enterrement. Mon père avait fait cela pour que ce soit équitable en effet, et je trouve ça très injuste de ne voir que l'argent de sa part.

Je n'ai absolument pas envie de rentrer dans des conflits ni d'avoir recours à un avocat..
Pensez vous qu'il n'y a pas d'autres voies ??

Merci de votre aide et de vos précieux conseils.